

DEPARTEMENT  
DE LA  
CHARENTE -MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12-AVRIL 1966 à 20 H.30

O B J E T :

Réglement d'honoraires à  
Me TAP Yves.

66068

Le douze avril mil neuf cent soixante six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 7 avril 1966 .

Etaient présents: M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, MM. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BENDER, BUJARD, LANUSSE, MOUCHOT BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, GACHET, BROTRÉAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET , Mme BIDEAU, Dr. DOMECCQ.

Représenté : M. BISCAYE par M. de LIPKOWSKI

Secrétaire : M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. .

Me TAP Yves, Avocat, 62, avenue des Tilleuls à ROYAN, a défendu la Ville de ROYAN dans l'affaire contre les consorts BENETREAU en Juin 1965 et demande le règlement de ses honoraires

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de Me TAP du 21 Mars 1966,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 Mars 1966,

DECIDE :

- de régler à Me TAP Yves, 62, avenue des Tilleuls à ROYAN C.C.P. BORDEAUX 1975-11, une somme de 200 F., à titre d'honoraires.
- que cette dépense sera imputée sur le chapitre 900 du Budget 1966.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au Registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*M. Tap Yves*



**APPROUVE**

ROCHEFORT-s/MER, le 18 AVR. 1966.  
Le Sous-Préfet

*[Signature]*